



**L'éditorial
du Président
Michel
Dubuis**

Les textes proposés dans ce numéro du bulletin d'information vous apportent une orientation sur divers sujets d'actualités de notre Commune.

Une partie importante est réservée aux comptes 2013 que vous découvrirez dans les pages suivantes, sans nul doute avec intérêt. Un complément plus détaillé vous est proposé sur <http://www.saviese.ch/commune/news.html>, notre site internet, ou peut être consulté simplement auprès du service financier.

Les éléments marquants de l'exercice 2013 résident dans la marge d'autofinancement de 13,7 mios dégageant une forte augmentation avoisinant les 6,7 mios, en regard du budget 2013.

Cette augmentation importante est unique et demeure extraordinaire, elle s'explique par des recettes fiscales exceptionnelles pour 2013.

Face à cette rentrée financière particulière, nous devons rester clairvoyants et ne pas s'empressez à des mesures soudaines, sans visions à moyen et long terme. Nous ne devons pas oublier la réalité de notre Commune.

Notre population s'accroît, notre tissu bâti se renforce, corolaire à ce scénario, nos infrastructures routières, scolaires et techniques doivent naturellement être adaptées.

De plus, les prestations et les renseignements en direction de notre population, en droit à des services

de qualité, se doivent d'être constamment ajustés. A ce scénario s'ajoute un glissement de plus en plus marqué des tâches du Canton vers les Communes, renforcées par des bases légales toujours plus nombreuses dont nos parlementaires ne mesurent pas toujours les effets pour les Communes.

Inévitablement et naturellement, ces différents constats se traduisent par un ajustement des effectifs de notre personnel.

Dans ce contexte de mouvement, mais imprégné d'un flux financier réjouissant, nous ne devons pas perdre de vue la problématique toujours existante de notre approvisionnement en eau potable, de même que la conduite de transport à l'intérieur du tunnel du Prabé qui depuis 2002 nous a causé de nombreux ennuis techniques. Rappelons, à cet effet, que l'expertise judiciaire, sollicitée par la Commune en 2009 et tranchée en 2013 par le tribunal arbitral, a abouti sur le rejet de l'argumentation communale. Celle-ci invoquait une dissimulation de la part des entreprises d'importants défauts de construction.

Ainsi, la Commune supportera les coûts de réparation et n'exclut pas le remplacement à moyen ou à long terme de la conduite forcée à l'intérieur du tunnel.

Suite en page 12

2	Comptes 2013
6	Transformation du centre de Savièse
9	Opération « Coups de balais » du Cycle
10	Moréchon II
12	Saint-Germain des Peintres



Comptes 2013 de la municipalité

Les finances de la commune de Savièse présentent une excellente santé au terme de l'exercice 2013.

Cela est dû, d'une part à des recettes fiscales extraordinaires et, d'autre part au climat économique valaisan favorable, générant une croissance continue des rentrées fiscales, auquel

s'ajoute une bonne maîtrise des charges de fonctionnement. Globalement, les comptes 2013 de la municipalité de Savièse sont bons.

Considération faite des soldes des comptes de fonctionnement et d'investissement, l'exercice présente un excédent de financement de plus de CHF 7 millions.

Aperçu du compte administratif		Compte 2012	Budget 2013	Compte 2013
Compte de fonctionnement				
Résultat avant amortissements comptables				
Charges financières	- fr.	22'508'484.44	22'444'000.00	24'030'544.29
Revenus financiers	+ fr.	29'472'276.87	27'890'154.00	37'764'916.23
Marge d'autofinancement (négative)	= fr.	-	-	-
Marge d'autofinancement	= fr.	6'963'792.43	5'446'154.00	13'734'371.94
Résultat après amortissements comptables				
Marge d'autofinancement (négative)	- fr.	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ fr.	6'963'792.43	5'446'154.00	13'734'371.94
Amortissements ordinaires	- fr.	4'323'198.85	4'937'999.00	4'381'439.94
Amortissements complémentaires	- fr.	717'985.00	-	6'575'000.00
Amortissement du découvert au bilan	- fr.	-	-	-
Excédent de charges	= fr.	-	-	-
Excédent de revenus	= fr.	1'922'608.58	508'155.00	2'777'932.00
Compte des investissements				
Dépenses	+ fr.	5'580'509.10	10'284'000.00	7'840'771.04
Recettes	- fr.	707'308.25	1'345'000.00	1'278'729.10
Investissements nets	= fr.	4'873'200.85	8'939'000.00	6'562'041.94
Investissements nets (négatifs)	= fr.	-	-	-
Financement				
Marge d'autofinancement (négative)	- fr.	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ fr.	6'963'792.43	5'446'154.00	13'734'371.94
Investissements nets	- fr.	4'873'200.85	8'939'000.00	6'562'041.94
Investissements nets (négatifs)	+ fr.	-	-	-
Insuffisance de financement	= fr.	-	3'492'846.00	-
Excédent de financement	= fr.	2'090'591.58	-	7'172'330.00



Compte de fonctionnement

L'aperçu du compte de fonctionnement selon les tâches met en évidence le rôle de chaque dicastère. En comparaison des chiffres 2012, il est notamment à relever l'important accroissement des rentrées fiscales d'environ CHF 7 millions, principalement dû à la perception exceptionnelle d'impôts sur les gains de loterie ainsi qu'un excédent de revenu en aug-

mentation de CHF 800'000 environ. Par tâche, il y a lieu de considérer l'importance toujours plus marquée des charges et revenus de la prévoyance sociale. Les différences marquées des charges des dicastères Trafic et Protection et Aménagement de l'environnement sont dues à des amortissements extraordinaires de près de CHF 7 millions.

Compte de fonctionnement selon les tâches		Compte 2012		Budget 2013		Compte 2013	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	Administration générale	2'254'050.91	132'693.80	2'299'420.00	125'700.00	2'387'818.39	139'793.35
1	Sécurité publique	1'418'639.00	664'945.35	1'335'629.00	450'950.00	1'520'213.75	574'908.65
2	Enseignement et formation	5'400'299.95	484'333.35	6'093'330.00	263'800.00	6'073'136.81	382'908.55
3	Culture, loisirs et culte	3'028'719.00	1'369'396.72	2'790'960.00	1'341'950.00	2'805'399.32	1'437'709.60
4	Santé	364'564.27	-	411'100.00	-	411'379.75	-
5	Prévoyance sociale	3'698'601.93	1'245'928.40	3'793'610.00	1'287'950.00	4'056'550.25	1'340'499.27
6	Trafic	5'325'361.16	828'001.44	4'643'400.00	465'000.00	7'807'556.03	890'217.40
7	Protection et aménagement de l'environnement, yc eau, égouts, déchets	3'676'601.20	2'150'305.35	3'592'330.00	2'675'150.00	7'664'108.80	3'361'643.50
8	Economie publique, yc services industriels	695'958.40	781'376.70	787'640.00	660'300.00	766'714.50	762'651.95
9	Finances et impôts	1'686'872.47	21'815'295.76	1'634'580.00	20'619'354.00	1'494'106.63	28'874'583.96
Total des charges et des revenus		27'549'668.29	29'472'276.87	27'381'999.00	27'890'154.00	34'986'984.23	37'764'916.23
Excédent de charges			-		-		-
Excédent de revenus		1'922'608.58		508'155.00		2'777'932.00	

L'aperçu du compte de fonctionnement selon les natures permet d'appréhender leur importance relative. Au niveau des charges, abstraction faite des amortissements, nous constatons une bonne stabilité de celles-ci. Ceci est d'autant plus vrai pour les charges de biens, services et marchandises. Quant aux charges de personnel, elles reflètent la nécessité d'adapter la taille de l'administration à celle qu'exige le développement constant de la commune de Savièse, dans un sens d'optimisation des services publics. Globalement, il apparaît que la marge d'autofinancement (différence entre les revenus et les charges financières) est très importante pour 2013 avec une valeur de CHF 13.7 millions, alors que le budget prévoyait une valeur

de CHF 5.4 millions. Tel que mentionné précédemment, cela s'explique, d'une part, par l'encaissement d'impôts inattendus et, d'autre part, par une évolution favorable des recettes fiscales. Ces recettes exceptionnelles ont permis la comptabilisation d'amortissements extraordinaires d'un montant équivalant, au niveau des infrastructures routières et hydrauliques. Il est toutefois à relever que, sans la prise en compte de ces écritures inhabituelles, la situation des finances communales présenterait le même excédent de revenus, mais avec une marge d'autofinancement de CHF 6.7 millions environ et un excédent de financement de CHF 200'000 environ.

Compte de fonctionnement selon les natures		Compte 2012		Budget 2013		Compte 2013	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
30	Charges de personnel	6'046'574.35		6'437'100.00		6'742'854.33	
31	Biens, services et marchandises	7'247'390.84		6'795'800.00		7'269'710.83	
32	Intérêts passifs	327'692.30		453'100.00		351'306.33	
33	Amortissements	5'383'724.45		5'125'999.00		11'247'201.44	
34	Parts à des contributions sans affectation	262'372.25		217'500.00		289'785.85	
35	Dédommagements versés à des collectivités publiques	1'126'455.70		1'111'500.00		1'039'804.45	
36	Subventions accordées	6'272'977.40		6'389'000.00		6'662'671.35	
37	Subventions redistribuées	7'140.00		5'000.00		9'560.00	
38	Attributions aux financements spéciaux	3'096.00		4'000.00		371'438.45	
39	Imputations internes	872'245.00		843'000.00		1'002'651.20	
40	Impôts		19'986'745.25		18'876'000.00		27'138'654.69
41	Patentes et concessions		491'107.44		438'800.00		527'576.51
42	Revenus des biens		602'093.94		573'515.00		601'723.30
43	Contributions		5'154'078.96		5'299'500.00		6'567'845.35
44	Parts à des recettes et contributions sans affectation		419'301.95		331'789.00		362'187.20
45	Restitutions de collectivités publiques		212'950.70		154'800.00		188'633.60
46	Subventions		1'119'767.00		907'100.00		997'214.75
47	Subventions à redistribuer		7'140.00		5'000.00		9'560.00
48	Prélèvements sur les financements spéciaux		606'846.63		460'650.00		368'869.63
49	Imputations internes		872'245.00		843'000.00		1'002'651.20
Total des charges et des revenus		27'549'668.29	29'472'276.87	27'381'999.00	27'890'154.00	34'986'984.23	37'764'916.23
Excédent de charges			-		-		-
Excédent de revenus		1'922'608.58		508'155.00		2'777'932.00	

Compte d'investissements

Les investissements bruts effectifs en 2013 sont inférieurs de près de CHF 2.5 millions à ceux budgétés. Cela s'explique principalement par la comptabilisation, dans le cadre du crédit d'investissement approuvé, d'un montant inférieur à celui budgété pour les travaux d'agrandissement du centre

scolaire de Moréchon (CHF -2.1 millions). Au niveau des recettes d'investissement, la part réalisée est conforme au budget. Ainsi, les investissements nets sont inférieurs de près de CHF 2.2 millions à ceux budgétés.

	Compte 2012		Budget 2013		Compte 2013	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
0 Administration générale	-76.55	-	-	-	-	-
1 Sécurité publique	30'000.00	-	70'000.00	-	52'725.85	-
2 Enseignement et formation	2'514'488.05	10'400.00	6'084'000.00	525'000.00	3'921'807.90	39'870.80
3 Culture, loisirs et culte	595'429.70	117'875.95	660'000.00	50'000.00	654'211.11	412'644.85
4 Santé	-	-	-	-	-	-
5 Prévoyance sociale	63'778.50	-	495'000.00	-	520'320.80	-
6 Trafic	773'514.40	118'100.00	1'110'000.00	80'000.00	1'047'764.45	554'146.00
7 Protection et aménagement de l'environnement, yc eau, égouts, déchets	1'058'581.65	400'132.30	1'630'000.00	640'000.00	1'475'234.63	237'291.00
8 Economie publique, yc services industriels	167'871.95	50'000.00	185'000.00	50'000.00	148'022.55	25'776.45
9 Finances et impôts	376'921.40	10'800.00	50'000.00	-	20'683.75	9'000.00
Total des dépenses et des recettes	5'580'509.10	707'308.25	10'284'000.00	1'345'000.00	7'840'771.04	1'278'729.10
Excédent de dépenses		4'873'200.85		8'939'000.00		6'562'041.94
Excédent de recettes						

Bilan

Au niveau du bilan au 31 décembre 2013 et en comparaison de l'exercice précédent, le total du bilan est en augmentation de CHF 5,2 millions, la fortune nette de la Commune de Savièse atteint un montant de CHF 25.4 millions, en augmentation de CHF 2,8 millions.

Le patrimoine administratif représente CHF 30.8 millions, soit 58% de l'actif (73% en 2012). Le patrimoine financier atteint CHF 22,2 millions, contre CHF 12,8 millions en 2012. Cette évolution s'explique par les avoirs en augmentation de CHF 2,5 millions et les actifs transitoires en augmentation de CHF 7,8 millions.

Les engagements courants s'élèvent à CHF 1,6 millions, en diminution de CHF 1,7 millions et les dettes à moyen et long termes atteignent un montant de CHF 15,1 millions, contre CHF 11,7 millions.

Indicateurs

L'Etat du Valais a établi un catalogue d'indicateurs financiers permettant une conduite harmonisée des finances communales. Pour Savièse, sa bonne situation financière permet de présenter les indicateurs suivants :

- Degré d'autofinancement: très bien
- Capacité d'autofinancement: très bien
- Taux des amortissements ordinaires: suffisant
- Endettement net par habitant au 31.12.2013: faible

Pour ce dernier indicateur, l'endettement net par habitant est considéré comme faible en dessous d'une valeur de CHF 3'000./habitant. Effectivement, ce rapport est de CHF 155./habitant au terme de l'exercice 2013.

Aperçu du bilan et du financement		Etat 31.12.2012	Etat 31.12.2013
1 Actif		48'012'678.61	53'183'232.65
Patrimoine financier		12'782'634.61	22'188'489.90
10 Disponibilités		1'272'327.67	2'738'546.81
11 Avoirs		3'534'318.76	6'030'118.47
12 Placements		2'915'381.80	604'528.40
13 Actifs transitoires		5'060'606.38	12'815'296.22
Patrimoine administratif		35'230'044.00	30'835'646.00
14 Investissements propres		32'037'041.00	27'564'643.00
15 Prêts et participations permanentes		2'265'001.00	2'265'001.00
16 Subventions d'investissement		928'002.00	1'006'002.00
17 Autres dépenses activables		-	-
Financements spéciaux			159'096.75
18 Avances aux financements spéciaux		-	159'096.75
Découvert			
19 Découvert du bilan		-	-
2 Passif		48'012'678.61	53'183'232.65
Engagement		21'031'423.99	23'262'380.46
20 Engagements courants		3'310'170.34	1'623'387.11
21 Dettes à court terme		-	-
22 Dettes à moyen et à long terme		11'720'000.00	15'125'500.00
23 Engagements envers des entités particulières		63'232.80	63'232.80
24 Provisions		979'328.15	850'014.80
25 Passifs transitoires		4'958'692.70	5'600'245.75
Financements spéciaux		4'371'921.03	4'533'586.60
28 Engagements envers les financements spéciaux		4'371'921.03	4'533'586.60
Fortune		22'609'333.59	25'387'265.59
29 Fortune nette		22'609'333.59	25'387'265.59

Conclusion

Les finances de la Commune de Savièse sont saines. L'évolution favorable des rentrées fiscales et une bonne maîtrise des dépenses permettent au Conseil communal d'envisager sereinement les importants investissements à venir, notamment au niveau de l'infrastructure de base et sportive. Cependant, le Conseil communal est conscient que cette si-

tuation ne doit pas être un oreiller de paresse. Au contraire, le Conseil reste particulièrement attentif à l'évolution des capacités financières de la commune, tout en recherchant l'efficacité dans la planification des investissements et dans le respect du principe d'équivalence dans l'allocation des ressources de l'exercice 2013.

Comptes 2013 de la bourgeoisie

Compte de fonctionnement selon les natures	Compte 2012		Budget 2013		Compte 2013	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
30 Charges de personnel	10'853.65		17'500.00		10'481.90	
31 Biens, services et marchandises	45'521.60		25'600.00		41'979.30	
32 Intérêts passifs	-		-		-	
33 Amortissements	149'141.45		139'000.00		107'614.50	
34 Parts à des contributions sans affectation	-		-		-	
35 Dédommagements versés à des collectivités publiques	2'000.00		2'000.00		2'000.00	
36 Subventions accordées	-		-		-	
37 Subventions redistribuées	-		-		-	
38 Attributions aux financements spéciaux	393.05		-		197.50	
39 Imputations internes	-		-		-	
40 Impôts		-		-		-
41 Patentes et concessions		10'170.00		-		-
42 Revenus des biens		109'938.05		104'400.00		104'312.25
43 Contributions		806.20		1'600.00		3'040.40
44 Parts à des recettes et contributions sans affectation		-		-		-
45 Restitutions de collectivités publiques		-		-		-
46 Subventions		-		-		-
47 Subventions à redistribuer		-		-		-
48 Prélèvements sur les financements spéciaux		-		-		-
49 Imputations internes		-		-		-
Total des charges et des revenus	207'909.75	120'914.25	184'100.00	106'000.00	162'273.20	107'352.65
Excédent de charges		86'995.50		78'100.00		54'920.55
Excédent de revenus		-		-		-

Le compte de fonctionnement présente un excédent de charges d'env. CHF 55'000.- alors que le budget prévoyait un excédent de charges de CHF 78'100.-. Cela s'explique principalement par des amortissements moins importants que prévu. Au vu des investissements nets de CHF 68'000.- environ, l'exercice 2013 de la bourgeoisie se solde par une insuffisance de financement de CHF 16'000.- environ, alors que le budget prévoyait un excédent de financement de CHF 11'000.- environ.

Aperçu du compte administratif		Compte 2012	Budget 2013	Compte 2013
Compte de fonctionnement				
Résultat avant amortissements comptables				
Charges financières	- fr.	58'768.30	45'100.00	54'658.70
Revenus financiers	+ fr.	120'914.25	106'000.00	107'352.65
Marge d'autofinancement (négative)	= fr.	-	-	-
Marge d'autofinancement	= fr.	62'145.95	60'900.00	52'693.95
Résultat après amortissements comptables				
Marge d'autofinancement (négative)	- fr.	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ fr.	62'145.95	60'900.00	52'693.95
Amortissements ordinaires	- fr.	149'141.45	139'000.00	107'614.50
Amortissements complémentaires	- fr.	-	-	-
Amortissement du découvert au bilan	- fr.	-	-	-
Excédent de charges	= fr.	86'995.50	78'100.00	54'920.55
Excédent de revenus	= fr.	-	-	-
Compte des investissements				
Dépenses	+ fr.	550'141.45	50'000.00	68'614.50
Recettes	- fr.	-	-	-
Investissements nets	= fr.	550'141.45	50'000.00	68'614.50
Investissements nets (négatifs)	= fr.	-	-	-
Financement				
Marge d'autofinancement (négative)	- fr.	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ fr.	62'145.95	60'900.00	52'693.95
Investissements nets	- fr.	550'141.45	50'000.00	68'614.50
Investissements nets (négatifs)	+ fr.	-	-	-
Insuffisance de financement	= fr.	487'995.50	-	15'920.55
Excédent de financement	= fr.	-	10'900.00	-

Transformation du centre de Savièse

Les travaux dans le cadre du réaménagement du centre de la commune de Savièse débuteront prochainement. Un nouvel espace multisport et détente verra le jour, de même qu'un complexe commercial et médical.

Savièse est une commune de près de 7'500 habitants, de plus en plus prisée pour sa qualité de vie, alliant calme rural et proximité des grandes villes du canton. Pour ne pas faillir à cette réputation, conscients des changements nécessaires à l'essor de la commune, le Président, Michel Dubuis et son Conseil ont proposé un développement fort, à la hauteur des besoins et des exigences de ses actuels et futurs résidents. Plusieurs changements vont apparaître pour redonner au village de St-Germain sa place de centre attractif, regroupant ainsi les divers services nécessaires aux habitants et dynamisant la commune avec un véritable espace de vie.

Zone de vie, de détente et de sport

Voulant concrétiser ses ambitions, la commune de Savièse a rapidement organisé un concours d'idées afin de redonner au centre de St-Germain son attractivité. Lors des différentes approches apportées, le terrain de foot sud est rapidement apparu comme un obstacle à un réaménagement adapté.

Demandant des frais de restauration importants et représentant un frein à l'accomplissement d'un centre villageois harmonieux, la décision de déplacer le terrain pour ne pas avoir à le supprimer a été prise. Le lieu qui accueillera le nouveau terrain de foot, indispensable au bon développement du club de football de Savièse, apparaît vite comme une évidence. En effet, l'espace jouxtant l'actuel terrain de foot Est, au lieu-dit «Oure», doit impérativement être assaini. Les deux décisions s'accordent parfaitement et ce même espace est jugé parfait pour accueillir le nouveau terrain. Sur la lancée de cette réaffectation, les autorités communales ont décidé de développer un espace de loisir complet. Ainsi, en plus de ce nouveau terrain synthétique, des aménagements multisports, des espaces de détente verront le jour pour créer une zone de vie agréable.

Complexe dédié au secteur tertiaire Espaces pour bureaux disponibles

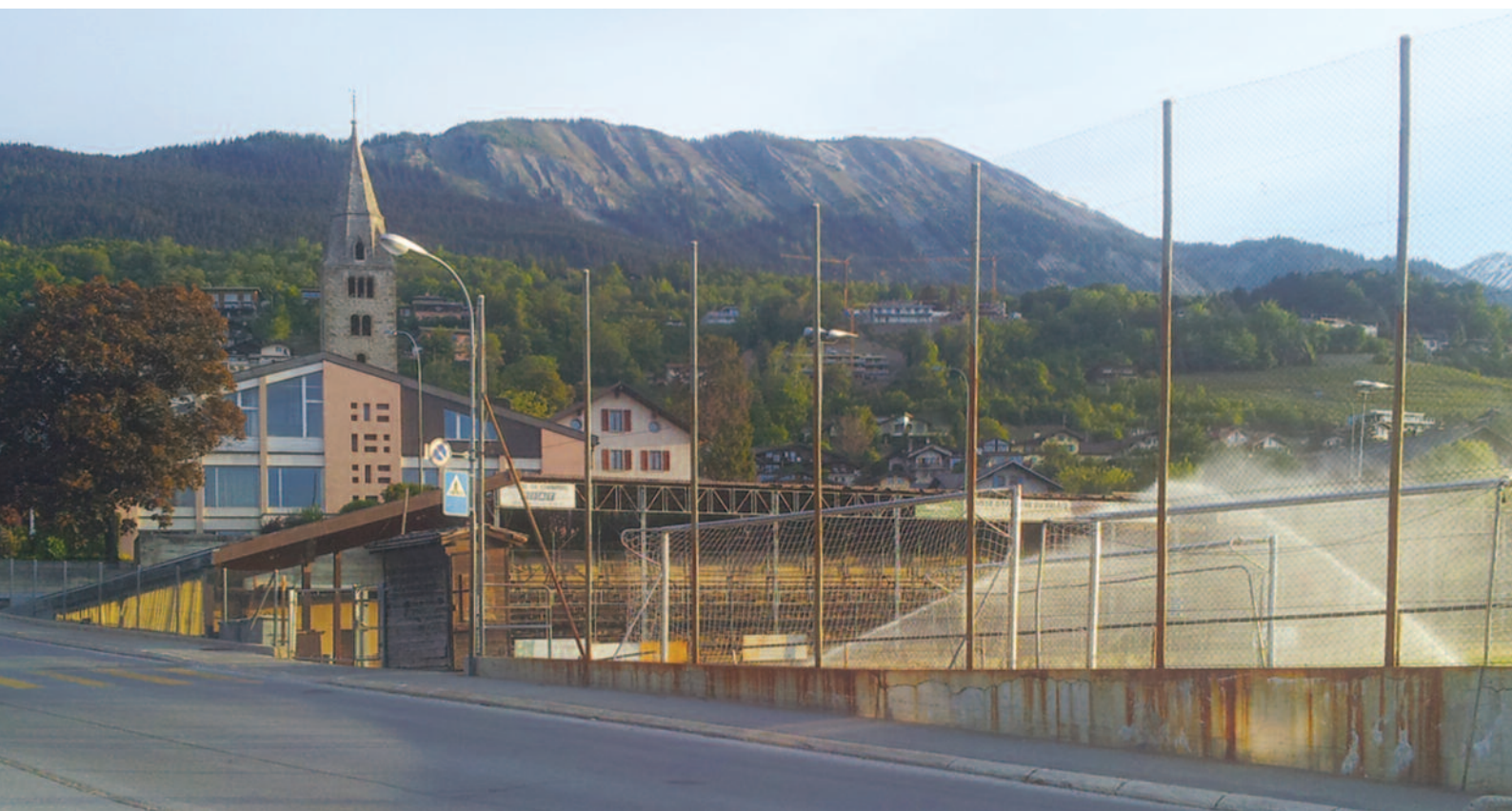
Ayant trouvé une solution pour le déplacement du terrain Sud, et suite à l'assemblée primaire du 2 décembre 2013, le Conseil communal a entrepris les démarches nécessaires au réaménagement du cœur commercial de la commune.

La rue du Stade fera donc peau neuve. L'espace actuellement occupé par l'ancien stade

verra naître la construction d'un nouveau complexe abritant un cabinet médical de groupe, une surface commerciale, divers petits commerces, des appartements protégés, un parking sous-terrain, une enseigne de société de développement, une salle de conférence et d'autres entités encore à définir pouvant accueillir des bureaux de professions libérales actives dans le domaine tertiaire.

Pour une exploitation optimale de ces surfaces, dès cet été, un concours d'architectes sera lancé par la commune de Savièse afin de combiner l'optique communale et les besoins des futurs partenaires. L'administration communale invite donc toutes les entreprises intéressées par ces locaux à prendre contact au plus vite avec Michel Dubuis, Président de la commune, par email à michel.dubuis@saviese.ch ou par téléphone au 027 396 10 10. Les rendez-vous et détails essentiels aux discussions autour de cette exploitation vous seront fournis.

Afin de relier harmonieusement le cœur de St-Germain à Oure, le réaménagement de la rue du Stade sera inclus dans le programme du concours d'architecture. Ce concours devra proposer des solutions favorisant la cohabitation piéton/trafic, mettant en avant les principes de sécurité, convivialité et rencontre.



Convention entre les communes d'AggloSion

Retrouvez la convention entre les communes d'AggloSion sur :
<http://www.saviese.ch/data/documents/assemblees-primaire-bourgeoisiale/ConventionAggloSion31.03.2014.pdf>

Au cours de l'année 2011, le projet AggloSion a été finalisé. Ce projet a été participatif et il a été approuvé par les différents législatifs et assemblées primaires des communes concernées. Le dépôt du dossier était demandé pour fin 2011. Pour Savièse, le projet a été accepté par l'assemblée primaire du 28 novembre 2011.

Le but est de mettre en commun les préoccupations des autorités communales, de réfléchir ensemble à un développement harmonieux et cohérent de notre territoire, dans le sens des exigences de la Confédération, avec la perspective d'entrevoir de substantielles participations du fonds fédéral d'infrastructures. Le Canton est également associé à cette démarche pour sa part de financement.

Le fonds d'infrastructure de la Confédération

La loi fédérale sur le fonds d'infrastructure est entrée en vigueur le 1er janvier 2008. Ce fonds prévoit notamment 3.44 milliards de francs pour le cofinancement des agglomérations. Les projets d'agglomération de deuxième génération, tels que celui d'AggloSion, concernent la période 2015-2018.

Rappel du projet

Le projet d'agglomération est un instrument de planification à long terme, renouvelé périodiquement. Ce projet comprend un concept de développement coordonné « transport et urbanisation », ainsi que des projets et des mesures qui portent sur les infrastructures et sur l'exploitation des différents moyens de transport.

Etat au niveau de la Confédération

En mai 2013, un premier rapport provisoire d'examen de la Confédération nous annonçait l'acceptation du subventionnement, reconnaissant par là-même la qualité de celui-ci. Le taux de contribution a été fixé à 40% (plus haut taux reconnu) et la contribution correspond à un montant total de près de 30 millions de francs, pour un coût total évalué à plus de 72 millions.

Convention entre les communes d'AggloSion

Après l'acceptation par la Confédération, les communes concernées se doivent de préciser et détailler les droits et obligations de chacune, dans le cadre de la mise en œuvre de ce programme et de régler les charges et répartition des frais. C'est pourquoi nous soumettons à l'approbation de l'assemblée primaire cette convention, dont les éléments essentiels figurent dans les lignes suivantes :

Organes d'AggloSion

Le Comité de Direction est l'organe suprême d'AggloSion. Il est composé du président de chaque commune-membre et des délégués de l'Etat du Valais. Un bureau est également constitué afin de préparer tous les éléments nécessaires pour validation par le Comité de Direction.

Charges et répartition des frais

Les charges comprennent les frais d'administration d'AggloSion, les frais d'études globales et les intérêts et amortissements des mesures.

La participation des communes-membres est définie par une contribution annuelle par habitant (Fr. 1,50). Un pourcentage (0,6 %) du coût de l'ensemble des mesures est retenu sur la contribution de la Confédération pour, entre autres, financer les études globales et la mise en œuvre de ces mesures.

Afin d'assurer une répartition solidaire des contributions fédérales pour toutes les mesures (cofinancées et non cofinancées) prévues dans les communes faisant partie de l'AggloSion, il est prévu une participation à hauteur de 33% pour chacune de ces mesures.

Pour notre Commune, est retenu à participation financière par l'AggloSion, le réaménagement de la traversée de Roumaz et de St-Germain. Ces travaux sont estimés à 5,4 millions. A noter que la participation cantonale sur les routes vient en diminution de ces chiffres.

Réalisation des mesures

La réalisation des études et des mesures est conduite par la commune s'il s'agit d'une mesure communale, ou les communes s'il s'agit d'une mesure intercommunale, ou le canton. Chaque commune assure donc le financement des études et mesures sur son territoire, après déduction de la participation de tiers (Confédération, Canton, Agglomération, autres).

Le principe de l'Agglo est soumis à la loi sur les communes, c'est dire qu'avant toute mesure sur le territoire communal, l'assemblée primaire devra statuer, comme pour tout engagement financier de sa compétence.



Nouvelle loi sur les droits de mutation

L'intégral du règlement peut être demandé à l'administration communale ou consulté sur:
<http://www.saviese.ch/data/documents/assemblees-primaire-bourgeoisiale/RglementpourlesdroitsdeMutations.pdf>

La nouvelle loi valaisanne sur les droits de mutation est entrée en vigueur le 1er janvier 2013 en remplacement de la loi sur les timbres de 1953.

La nouvelle loi prévoit notamment:

- La réduction de 50% du taux de l'impôt proportionnel pour les droits de gage avec, en contrepartie, la possibilité facultative pour les communes de prélever un impôt additionnel sur les droits de mutations des immeubles situés sur leur territoire allant jusqu'à 50% de l'impôt cantonal sur les droits de mutation.

- L'exonération d'impôt pour les actes portant sur des transferts de propriété en ligne directe, entre époux ou entre partenaires enregistrés, y compris en exécution de liquidation du régime matrimonial ou du partenariat enregistré.

Dès lors, le Conseil communal propose à l'assemblée primaire un règlement sur le

prélèvement des droits de mutations communales additionnels permettant à la commune de Savièse de percevoir un impôt communal, complément à l'impôt cantonal, sur les mutations des immeubles situés sur son territoire, au taux de 50%.

En définitive, pour le citoyen concerné, il

n'y a pas d'incidence financière sur la situation qui prévalait avant 2013. En effet, la réduction du taux cantonal permet un prélèvement communal équivalent.

A noter qu'à ce jour, la plupart des communes valaisannes ont adopté ce principe.

L'Administration communale

L'or bleu, un trésor à économiser

L'été approche à grands pas et le Conseil communal souhaite partager avec ses habitants quelques recommandations concernant l'économie d'eau.

L'eau fait partie intégrante de notre patrimoine. En effet, c'est après un long parcours à travers nos montagnes que celle-ci peut couler dans nos foyers. Il est donc de notre devoir de la préserver et de prendre en compte son intérêt pour assurer notre confort et celui des générations à venir.

À ce propos, nous rappelons que des priorités d'arrosage sur la commune de Savièse sont établies comme telles: vignes - jardins potagers - pelouses. Pour une économie d'eau optimale pour vos agencements externes, vous pouvez aussi opter pour des tuyaux poreux, penser à un récupérateur d'eaux de pluie ou encore couvrir la terre autour de vos plantes d'un paillis pour garder l'humidité et embellir vos plantations. Des petits gestes quotidiens feront aussi la différence. Fermer les robinets lors des brossages de dents ou des savonnages sous la douche ou encore remplir la totalité de ses machines à laver la vaisselle et le linge peuvent représenter des économies considérables et ainsi éviter des restrictions officielles à l'avenir.

Les autorités espèrent que ces petites manœuvres rendront les désagréments liés à l'eau moins dérangeants et la période estivale des Saviésans plus agréable. Tous vous souhaitent un bel été.

Brèves

NOUVELLE SAISON THÉÂTRALE AU BALADIN

La saison 2014-2015 du Baladin est désormais sous toit. Suite à la présentation du programme début juin, la billetterie ouvrira le lundi 30 juin à 10h sur le site www.lebaladin.ch. À noter que le délai de renouvellement des abonnements est fixé au vendredi 20 juin.



PLACES DISPONIBLES POUR LA COLONIE DE SAVIÈSE 2014

Les inscriptions pour la colonie 2014 sont encore ouvertes.

Cette année, la colonie se déroulera du 6 au 12 juillet à Arzières dans le Canton de Vaud. Les inscriptions peuvent se faire directement à la commune ou par e-mail à colonie.saviese@hotmail.com.

Retrouvez toutes les infos nécessaires sur le site internet de la Colonie :

www.wix.com/ninaneocolonie-2014

Quelques astuces

pour des soucis en moins:

Dans un premier temps, pensez à vérifier régulièrement vos installations sanitaires. Pour info: une fuite de chasse d'eau représente un gaspillage quotidien de 600 litres d'eau et un robinet qui coule 300 litres par jour.

Pour vos extérieurs, arroser le soir permet une évaporation minimale et par conséquent un besoin en eau moins important.



Lindaphoto

Opération « Coups de balais » du Cycle d'orientation

Le jeudi 17 avril dernier, à la veille du début des congés de Pâques, une centaine d'élèves du Cycle d'orientation, entourés de leurs professeurs, ont procédé à un « coups de balais » dans différentes zones de la Commune. Ce type d'actions se multiplie dans les écoles un peu partout et ont pour but d'activer la fibre écologique et citoyenne des

jeunes. L'espace d'un après-midi, équipés de gants et de sacs poubelle, ces élèves ont sillonné la commune pour la nettoyer des déchets de toutes sortes qui s'accumulent dans des secteurs sensibles, indiqués par le service communal des travaux publics.

Tous les participants se sont bien impliqués et ont mis du cœur à l'ouvrage... il a même

fallu en cours d'après-midi appeler une équipe de la commune pour venir charger sur une remorque, les nombreux objets trouvés au bord des routes, dans les prés, les talus et les fossés, ainsi que les nombreux sacs remplis par les différents groupes.

Les élèves du cycle ont pu se rendre compte en participant à cette action de l'importance de respecter les lieux dans lesquels ils vivent et qui les entourent. Certains ont été choqués de trouver des lavabos et autres maisonnettes de jardin pour enfants jetés dans les torrents et les forêts.

Cette action s'inscrivait dans une série d'activités qui ont eu lieu tout au long de l'année scolaire dans les écoles de Savièse sous la thématique du Respect sous toutes ses formes. Les élèves et enseignants de tous les degrés de la scolarité de la Commune ont pu travailler sur le respect des autres, des règles, des bâtiments, du matériel, de l'environnement... Le but de cette démarche est de créer pour tout le monde un référentiel commun en matière de respect et de sensibiliser les élèves à cette notion et à son importance.

Les élèves et les enseignants de Savièse sont à féliciter pour leur engagement dans les différentes actions qui se sont succédées durant cette année scolaire et qui contribueront à former les citoyens et les décideurs de demain.



Avis aux habitants

Si la relève et les têtes blondes de la commune semblent sensibilisées aux problèmes environnementaux, au tri et à l'importance d'une bonne gestion des déchets domestiques, il est peut-être temps que tous les habitants suivent cet exemple et ces mêmes principes.

En effet, bien que des centres de tris aient été aménagés dans chaque village afin de collecter une grande partie des déchets courants et que les fréquences de vidanges aient été augmentées, les règlements d'utilisation ne sont que très peu suivis.

Nous invitons donc tous les Saviésans à prendre connaissance de ces règlements (inscrits dans chaque point de collecte) et rappelons que tout dépôt en dehors des installations est interdit et amendable. Pour la beauté de nos lieux et la sauvegarde de l'accueil local, des contrôles plus stricts seront organisés dès ces prochaines semaines et des caméras seront installées dans un futur proche.



Moréchon II: avancement des travaux

Au vu de l'avancement du chantier, la rentrée prochaine dans le nouveau bâtiment de Moréchon sera respectée.

À l'extérieur du bâtiment, le nouvel accès des bus scolaires qui permettra la décharge des élèves dans la cour a été aménagé. Ainsi, la route passant entre le Centre Culturel Le Baladin et l'arrière de l'actuel centre scolaire a été agrandie. La nouvelle cour est en voie d'achèvement.

Le revêtement des façades en inox permet par sa teinte et son léger miroitement, d'ap-

paraître léger, et de se fondre dans son environnement. Un placage métallique original qui s'harmonisera parfaitement avec le centre culturel Le Baladin à proximité. Un travail important d'agencement extérieur offrira aussi à cet édifice un véritable écrin de verdure.

À l'intérieur, l'installation a bien progressé et l'aménagement des salles de classe est en phase de finition. La prochaine grande étape sera la livraison du mobilier scolaire à la mi-juillet. Le déménagement et la prise

de possession des nouveaux locaux par les enseignants se feront quelques semaines plus tard, pour finalement accueillir les élèves à la rentrée d'août.

Invitation à la population

La population est invitée à une découverte portes-ouvertes de cette nouvelle construction le **samedi 23 août**.

Les détails de cette journée seront communiqués ultérieurement.





Saint-Germain des Peintres

Du 22 au 24 août prochains, Savièse fête l'art et les artistes dans le cadre de la première édition de « Saint-Germain des Peintres ».

Une Foire aux Peintres

Avec au programme un salon d'exposition ouvert aux peintres de tous horizons, des conférences, une exposition collective à la Maison de la Culture, des visites commentées, une vente aux enchères, un concours de dessin pour les enfants des écoles, « Saint-Germain des Peintres » se profile comme une manifestation d'envergure. Son but ? Réunir sur un week-end des artistes peintres professionnels, amateurs, ainsi que des écoles d'art afin de faire découvrir au grand public leurs œuvres et leur travail et de promouvoir l'art.

Exposés dans des conditions respectueuses de leur ouvrage et permettant une grande proximité avec les visiteurs, les artistes sélectionnés ont la possibilité de présenter et vendre leurs œuvres mais également de créer sur place.

Un lieu chargé d'histoire

La tenue d'une telle manifestation à Savièse semble presque une évidence. « Saint-Germain des Peintres » permet de faire vivre la tradition de la pratique artistique à Savièse et de faire (re)découvrir aux visiteurs et aux artistes d'ici et d'ailleurs ce lieu source d'inspiration et si richement imprégné de la présence des nombreux peintres qui ont sillonné ses rues.

Proximité et convivialité

Comme son nom l'évoque, l'événement est par ailleurs conçu de sorte à favoriser une atmosphère comparable à celle qui régnait durant l'après-guerre dans le quartier parisien de St-Germain-des-Prés, rythmé alors par les activités artistiques de toutes sortes, peuplé d'intellectuels, de peintres, de poètes, d'écrivains, de philosophes et d'originaux en tous genres.

Cette atmosphère particulière se veut à la fois foisonnante et



détendue, authentique et singulière; tout sera fait pour assurer une ambiance favorable à la curiosité, à l'échange, à la créativité et à la convivialité.

Recherche de peintres, de sponsors... et de bénévoles!

Si cette manifestation vous intéresse, si vous souhaitez soumettre votre candidature en tant qu'artiste, la soutenir financièrement ou participer à son organisation, n'hésitez pas à contacter l'Office du Tourisme qui vous mettra en relation avec le comité d'organisation.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur:

www.saintgermaindespeintres.ch

L'éditorial du Président Michel Dubuis

Suite de la première page

Alors, face à ces comptes 2013 extraordinaires, pas d'exubérance mais du réalisme. Cette évolution favorable des ressources laisse supposer une adaptation de notre fiscalité. Le Conseil communal prendra le temps d'une réflexion de fonds en incluant une vision à long terme: plusieurs pistes peuvent être envisagées.

S'agissant du traitement des déchets, l'assemblée primaire avait suivi la proposition du Conseil sur la mise en conformité du règlement de gestion des déchets, intégrant ainsi les bases légales cantonales et fédérales promulguant le principe du pollueur-payeur. Cette décision s'est soldée par l'autofinancement exigé de ces comptes et ce sont les taxes encaissées, à hauteur d'environ CHF 600'000.--, qui ont compensé les frais.

Notre prochaine assemblée primaire devra se prononcer notamment sur les propositions du

Conseil communal concernant la convention de participation à l'AggloSion, de même que le principe de l'impôt additionnel sur les droits de mutation. Quelques explications vous seront proposées dans les chapitres ci-après.

Je vous souhaite une fructueuse lecture et vous donne rendez-vous le mardi 10 juin 2014 à 20 h à l'auditorium du centre scolaire de Moréchon, pour les assemblées primaire et bourgeoise.

Notre Commune est aujourd'hui en mutation dans divers domaines, afin de vous informer sur les principaux projets, une séance publique sera organisée à la rentrée de cet automne.

Nous vous orienterions, entre autres, sur l'agrandissement de la zone de dépôt de Redin, sur le principe de circulation à 30 km/h, le réaménagement de la rue du Stade et la zone multisport et détente de Oure, la construction d'un complexe commercial et médical à St-Germain, l'amélioration de l'entrée de notre Commune.